

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 mars 2016 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES :

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

M. Bruno Marcoux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
Mme Sophie Latreille, directrice du Service des ressources éducatives
Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines
Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 32.

40-CE-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2016
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2016
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Autorisation de paiement de factures de la Maison de Jonathan inc.
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Autorisation et octroi de contrat – programme d'aide aux employés
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé – réfection de la chaufferie
 - 11.2 École Armand-Racicot – réfection de la chaufferie
 - 11.3 École Carillon – réfection de la chaufferie
 - 11.4 École d'Iberville – réfection des chaufferies
 - 11.5 École du Tournesol – fenestration – phase 2
 - 11.6 École internationale Lucille-Teasdale – réfection de la salle de filtration
 - 11.7 École Jacques-Rousseau – remplacement des systèmes de contrôles du chauffage de fin de ligne et réfection des contrôles de pièces, incluant les triacs pour le chauffage électrique
 - 11.8 École Saint-Joseph – réfection des salles de toilettes, locaux 104A, 206 et 206A – phase 2
 - 11.9 Octroi de contrat – déménagement et transport
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 - 13.1 Autorisation de poursuivre le processus pour l'appel d'offres sur invitation lorsqu'il y a un seul soumissionnaire
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidente du Conseil – autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

41-CE-2015-2016

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

42-CE-2015-2016

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

43-CE-2015-2016

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES DE LA MAISON DE
JONATHAN INC.**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a eu recours à La Maison de Jonathan pour l'année 2015-2016 pour des services éducatifs;

CONSIDÉRANT que le contrat pour les services éducatifs prend la forme d'une commande ouverte;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources éducatives a validé les factures;

CONSIDÉRANT que la valeur totale des engagements requiert que les paiements soient autorisés par le Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** La Maison de Jonathan soit retenue comme fournisseur homologué aux fins de la commande ouverte pour l'acquisition de services éducatifs pour l'année 2015-2016, pour un contrat dont le montant maximal est évalué à 300 000 \$ incluant les taxes;
- 2° **QUE** le directeur général et la directrice du Service des ressources éducatives soient autorisés à signer les contrats et factures et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

44-CE-2015-2016

**AUTORISATION ET OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire Marie-Victorin d'offrir à son personnel et aux membres du Conseil des commissaires l'accès à un Programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT que le contrat de gestion du Programme d'aide aux employés avec le prestataire de services actuel prend fin le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de service*;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 23 février 2016, le Conseil des commissaires a autorisé, par résolution et conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), la préparation d'un nouvel appel d'offres public dans le but de conclure un contrat pour l'obtention de services professionnels de Programme d'aide aux employés, dont la dépense globale est évaluée approximativement à 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 23 février 2016, le Conseil des commissaires a autorisé, par résolution, que ce contrat soit valide pour une durée maximale de cinq ans, soit un contrat de trois ans (1^{er} mai 2016 au 30 avril 2019) avec deux options de renouvellement annuel;

CONSIDÉRANT que trois (3) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service des ressources humaines suite à l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat de gestion du Programme d'aide aux employés soit octroyé au prestataire de services IMPACT MAURICIE INC. pour un montant approximatif de 450 000 \$, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2019, avec deux options de renouvellement annuel;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources humaines soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

45-CE-2015-2016

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CHARLOTTE-TASSÉ –
RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE**

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Le Groupe Centco inc. »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 057-378-43487 – CFP Charlotte-Tassé – réfection de la chaufferie, soit accordé à l'entrepreneur « Le Groupe Centco inc. » pour un montant total de 168 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 1^{er} mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

46-CE-2015-2016

ÉCOLE ARMAND-RACICOT – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 002-002-43485 – Armand-Racicot – réfection de la chaufferie, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon » pour un montant total de 149 550,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 2 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

47-CE-2015-2016

ÉCOLE CARILLON – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 006-006-43486 – Carillon – réfection de la chaufferie, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon » pour un montant total de 218 100,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 3 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

48-CE-2015-2016

ÉCOLE D'IBERVILLE – RÉFECTION DES CHAUFFERIES

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon »;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 017-017-43490 – D'Iberville – réfection des chaufferies, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon » pour un montant total de 243 500,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 9 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

49-CE-2015-2016

ÉCOLE DU TOURNESOL – FENESTRATION – PHASE 2

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9329-3751 Québec inc. / Construction Richelieu »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 060-060-45525 – du Tournesol – fenestration – phase 2, soit accordé à l'entrepreneur « 9329-3751 Québec inc. / Construction Richelieu » pour un montant total de 149 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 3 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

50-CE-2015-2016

ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE – RÉFECTION DE LA SALLE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9329-3751 Québec inc. / Construction Richelieu »;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 085-240-43444 – École internationale Lucille-Teasdale – réfection de la salle de filtration, soit accordé à l'entrepreneur « 9329-3751 Québec inc. / Construction Richelieu » pour un montant total de 206 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 2 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

51-CE-2015-2016

**ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU – REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE
CONTRÔLES DU CHAUFFAGE DE FIN DE LIGNE ET RÉFECTION DES
CONTRÔLES DE PIÈCES, INCLUANT LES TRIACS POUR LE
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Regulvar inc. »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 080-280-43496 – Jacques-Rousseau – remplacement des systèmes de contrôles du chauffage de fin de ligne et réfection des contrôles de pièces, incluant les triacs pour le chauffage électrique, soit accordé à l'entrepreneur « Regulvar inc. » pour un montant total de 384 550,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

52-CE-2015-2016

**ÉCOLE SAINT-JOSEPH – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES,
LOCAUX 104A, 206 ET 206A – PHASE 2**

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc + Associés Architectes S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 3038203 Canada inc. / Rénovation Zora »;

IL EST PROPOSÉ par Mme David Miljour :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 050-050-44732 – Saint-Joseph – réfection des salles de toilettes, locaux 104A, 206 et 206A – phase 2, soit accordé à l'entrepreneur « 3038203 Canada inc. / Rénovation Zora » pour un montant total de 123 164,47 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

53-CE-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – DÉMÉNAGEMENT ET TRANSPORT

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) prestataire de services relativement à l'exécution de mandats ponctuels de déménagement et de transport, selon les besoins de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que ce contrat n'a pas pour effet d'éluider les dispositions de la LGCE, puisque les services de déménagement et de transport de meubles et de biens scolaires sont traditionnellement confiés à l'externe;

CONSIDÉRANT que treize (13) prestataires de services se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que sept (7) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à des services de déménagement et de transport, selon les besoins de la Commission scolaire;

2° **QUE** ce contrat soit octroyé au prestataire de services « Le Clan Panneton (1993) inc. », pour un montant approximatif de 451 725,75 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer ce contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

54-CE-2015-2016

AUTORISATION DE POURSUIVRE LE PROCESSUS POUR L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION LORSQU'IL Y A UN SEUL SOUMISSIONNAIRE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'acquisition de tours;

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT qu'un (1) seul fournisseur admissible a déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation professionnel Pierre-Dupuy à la suite de l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.2.3.5 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*, l'autorisation de l'instance délégataire supérieure est requise lors d'un processus d'appel d'offres sur invitation pour lequel il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

QUE soit autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres sur invitation avec le seul fournisseur conforme, soit Machineries B.V. Itée;

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

55-CE-2015-2016

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente, au montant de 79,33 \$, pour la période du 8 octobre 2015 au 24 février 2016.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

PÉRIODES DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 46.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016